

## **AVIS PUBLIC**

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (01-280), LE RÈGLEMENT SUR LES CERTIFICATS D'AUTORISATION DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA11 22007), LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA14 22014) ET LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RCA22 22014) (dossier 1237680010)

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 novembre 2023, le projet de règlement indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le 29 novembre 2023, à compter de 18 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2<sup>e</sup> étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce projet de règlement de type omnibus vise à clarifier certaines dispositions permettant de limiter les cas d'interprétation, corriger certaines anomalies dans les textes de règlements d'urbanisme, ajouter des normes portant notamment sur les usages « résidence de tourisme collaborative et résidence de tourisme commerciale » et « micro-centre de distribution » ainsi qu'à autoriser de nouveaux matériaux pour les serres et assujettir les travaux de construction, de modification ou d'enlèvement de piscine aux normes d'aménagement paysager et de verdissement.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/articles/consultations-publiques .

Fait à Montréal, le 21 novembre 2023.

Le secrétaire d'arrondissement, Sylvie Parent, notaire